

Mais dans ce concert de louanges que nous adressons tous ensemble au bon Dieu, n'oublions pas (c'est aux enfants que nous parlons) que, dans cette occasion solennelle du renouvellement de l'année, une tradition vénérable nous invite à honorer les auteurs de nos jours d'un respect filial tout particulier. Déjà, le matin du jour de l'an, vous avez eu le bonheur de vous agenouiller aux pieds de vos parents bien-aimés, et de solliciter cette bénédiction qui doit être pour tous la source de nombreux bienfaits. Bienheureux, chers enfants, ceux qui estiment à sa juste valeur cette bénédiction paternelle ! Dieu qui a investi vos parents d'une partie de son autorité, répand sur vous par leur entremise, les grâces les plus signalées. A l'enfant obéissant et respectueux, il accorde un accroissement de vertu. En récompense de sa piété filiale, il lui promet une vie longue et heureuse sur cette terre, et plus tard, la vie éternelle. Ainsi prévenu des grâces du ciel, cet enfant, comme son divin modèle, l'Enfant Jésus, croîtra en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes.

Mais l'enfant vertueux n'est pas le seul qui doive demander à son père de le bénir. Celui-là aussi, qui, examinant sa conscience, reconnaît qu'il a souvent transgressé le quatrième commandement, doit sincèrement regretter son ingratitude envers Dieu et ses parents, puis s'agenouiller devant ceux qu'il a offensés et implorer, avec leur bénédiction, le pardon de ses irrévérences.

Cette bénédiction, chers enfants, il ne suffit pas, pour qu'elle profite, de la demander et de